



## INFORMATION - COMMUNIQUÉ

---

### Mise à jour sur le début de la collecte des déchets de jardin

Le 20 avril 2017

**Winnipeg, Manitoba** – En raison de la douceur des températures prévues, la collecte des déchets de jardin commencera une semaine plus tôt qu'elle n'avait été annoncée.

Cette année, le programme de collecte des déchets de jardin débutera la semaine du 17 avril pour les maisons situées dans la zone A de ramassage des déchets de jardin, et la semaine du 24 avril pour les maisons de la zone B. Les déchets de jardin peuvent être déposés gratuitement aux dépôts 4R Winnipeg du chemin Brady et de l'avenue Pacific.

La collecte des déchets de jardin en bordure de rue aura lieu une fois toutes les deux semaines, le même jour que celui de la collecte des articles recyclables et des ordures ménagères, et se poursuivra jusqu'au mois de novembre.

Les différentes zones sont indiquées dans le calendrier de collecte de la Ville de Winnipeg.

Pour connaître son jour de collecte des déchets de jardin, on peut :

- télécharger l'appli gratuite My Waste à [winnipeg.ca/mywaste](http://winnipeg.ca/mywaste);
- consulter le calendrier de collecte de la Ville de Winnipeg;
- communiquer avec le Service 311 qui est ouvert 24 heures sur 24, sept jours par semaine, par téléphone au 311, ou par courrier électronique à [311@winnipeg.ca](mailto:311@winnipeg.ca).

Les résidents et les résidentes peuvent mettre leurs déchets de jardin dans :

- des contenants réutilisables sans couvercle (récipients en plastique, vieilles boîtes bleues, vieux contenants en métal ou en plastique). Les contenants ne doivent pas être cassés ou endommagés;
- des boîtes en carton;
- des sacs en papier pour déchets de jardin (vendus dans de nombreux magasins).

Les déchets de jardin ayant été mis dans des sacs en plastique ne seront pas ramassés étant donné que cette matière, qui ne se décompose pas, rendrait notre compost inutilisable.

On recommande vivement aux résidents et aux résidentes de ne pas répandre leurs déchets de jardin ou des débris sur la rue. Les puisards de rue pourraient se boucher, créant des problèmes d'accumulation d'eau et augmentant le risque d'inondation dans les sous-sols.

On rappelle également aux résidents et aux résidentes de disposer leurs contenants pour déchets de jardin à une longueur de bras de leurs chariots de recyclage et à déchets, et d'entreposer leurs déchets de jardin à l'écart des bâtiments. On conseille aussi de ne pas sortir les déchets de jardin avant la veille de la collecte.

### **Qu'entend-on par « déchets de jardin »?**

On entend par « déchets de jardin » toute quantité de matières organiques provenant du dehors, telles que les déchets de tonte, les feuilles, les plantes, les fleurs, les déchets de buissons et d'arbustes, ainsi les branches rassemblées en petits fagots serrés ne mesurant pas plus d'un mètre et ne pesant pas plus de 22 kilogrammes.

Les rondins, les souches, les cailloux, la terre, les mottes de gazon et la litière ne font pas l'objet de la collecte de déchets de jardin. Ces articles et matières ralentissent le processus de compostage et sont susceptibles d'endommager l'équipement.

Pour de plus amples renseignements sur la collecte des déchets de jardin, visiter la page sur la [collecte des déchets de jardin de la Ville de Winnipeg](#).

### **Contexte**

En 2016, le programme a permis de ramasser et de composter plus de 26 000 tonnes de déchets de jardin à l'installation de gestion des ressources du chemin Brady. Les matériaux compostés sont utilisés dans les jardinières de la Ville et pour faire l'aménagement paysager des décharges fermées. D'autres idées sont à l'étude.

Le programme de collecte des déchets de jardin aidera notre collectivité à atteindre l'objectif qu'elle s'était fixée de diminuer de plus de la moitié la quantité de déchets qui finissent à la décharge. La réutilisation de matières organiques précieuses et la réduction considérable de lixiviat et des gaz à effet de serre nocifs contribuent également à la protection de l'environnement.

-30-

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à [MediaInquiry@winnipeg.ca](mailto:MediaInquiry@winnipeg.ca).

Suivez-nous sur Facebook : [facebook.com/cityofwinnipeg](https://facebook.com/cityofwinnipeg)

Suivez-nous sur Twitter : [twitter.com/cityofwinnipeg](https://twitter.com/cityofwinnipeg)